

PUBLIC

Redacted version of Annex II,
ICC-01/14-01/22-280-Conf-AnxII

Référence: REG-EOSS-2023-192

Le Greffe de la Cour pénale internationale (« la Cour ») présente ses compliments au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine et a l'honneur de lui transmettre, en vertu de la règle 13 du Règlement de la procédure et de preuve, le document suivant dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Garwaka* (ICC-01/14-01/22) :

- *Notification par l'Accusation du retrait des charges portées contre Maxime Jeoffroy Eli Mokom Garwaka* (ICC-01/14-01/22-275-tFRA), soumis par le Bureau du Procureur le 16 octobre 2023.

Pour toute information complémentaire, les autorités centrafricaines sont invitées à prendre contact

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine les assurances de sa très haute considération.




a Haye, le 23 octobre 2023

*Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains
et de la Bonne Gouvernance
Bangui*



PROCÈS-VERBAL DE NOTIFICATION

Titre	En date du	Cote	Pages
Note verbale - <i>Le Procureur c. Maxime Geoffroy Eli Mokom Gawaka</i> (ICC-01/14-01/22)	23 octobre	REG-EOSS-2023-192	1
Notification par l'Accusation du retrait des charges portées contre Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka	16 octobre 2023	ICC-01/14-01/22-275-tFRA	6

Adressée à : Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de la République centrafricaine
Destinataire :
Nom :
Fonction/Titre

Adresse du destinataire :

À remplir par la personne par le destinataire

Je, soussigné([REDACTED], ai reçu les documents mentionnés

[REDACTED]